L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 24 JUILLET 1879

LA CONVENTION.

Séance de Mercredi, 23 juillet.

La séance est ouverte à 10 heures. Soixante-huit délégués sont présents. M. Wiltz occupe le fauteuil.

L'ordre du jour appelle l'ordonnance de la dette, du gouvernement et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans.

Le secrétaire lit l'article 1.

M. McGloin dit que le comité ayant présenté le rapport trop tard, la Convention, vu le peu d'heures qui lui reste à siéger, agirait prudemment en laissant la question à la prochaine Législature.

M. McGloin présente un substitut qui déclare que la Législature qui se réunira après l'adoption de la présente constitution devra pourvoir au paiement de la dette de la Nlle-Orléans, et indiquer la manière dont les ressources de la ville devront être appliquées au paiement des obligations. Elle pourra annuler la charte, changer la forme de gouvernement de la corporation, et devra déclarer que le salaire d'aucun des fonctionnaires ne devra excéder trois mille cinq cents piastres par an.

M. Stone appuie la proposition du renvoi de la question à la Législature.

M. Bell, *chairman* du comité, la combat, et maintient que l'adoption du rapport de la majorité des membres sera un soulagement pour les contribuables. Si, ajoute-t-il, l'assemblée ne fixait pas la taxe à un et demi pour cent ou quinze *mills*, elle répudierait la dette de la ville. M. Bell croit qu'il faut cinq mills pour payer l'intérêt des obligations.

M. Semmes préconise fortement la taxe d'un et demi pour cent. Il se contenterait de l'adoption des articles 2 et 3, et si l'assemblée acceptait ces articles, il serait disposé à laisser à la Législature la solution du reste.

M. Forman demande comment la Nlle Orléans pourra supporter le fardeau d'une dette de vingt-quatre millions, lorsque l'Etat est écrasé sous le poids de douze millions. Le délégué d'Orléans, en parlant des réformes que réclament les citoyens de la métropole, qualifie de sept petits empires les bureaux des sept administrateurs. Le rapport de la minorité, dit-il, porte les signatures de six délégués qui représentent la ville et ont, de la situation actuelle de sa situation financière, une connaissance tout aussi exacte que les signataires du rapport de la majorité.

M. McGloin dit que le comité, désigné dans les premiers jours de la Convention, a attendu jusqu'au dernier moment pour faire un rapport, et veut maintenant que l'assemblée se prononce, sans retard, sur un des sujets les plus importants qui lui aient été soumis.—Le délégué d'Orléans s'étend longuement sur le rejet de toutes les propositions faites aux porteurs, qui ont acheté les obligations à vingt-cinq sous à la piastre. Il est persuadé que les citoyens de la ville protesteraient contre l'acte de l'assemblée dans le cas où celle-ci consentirait à ce que lui demande la majorité. Le substitut qu'il a offert oblige la Législature à résoudre la question de la dette de la corporation.

M. Robertson appuie le substitut de M. McGloin. Il croit que la séance étant la dernière, il est trop tard pour s'occuper de détails. Le délégué de St-Landry offre un amendement au substitut. Il y est déclaré que la Législature devra défendre aux matelots des navires étrangers de travailler sur les quais de la Nouvelle-Orléans, à moins de traités avec les Etats-Unis.

L'ordonnance du comité des impeachments est lue une troisième fois et adoptée, définitivement, par un vote de 85 contre 20. En voici la traduction:

Article 1.—Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, le secrétaire d'Etat, l'auditeur, le trésorier, l'avocat-général, le surintendant de l'éducation publique et les juges de toutes les cours d'appel de l'Etat [illegible]

Article 2.—La Chambre des représentants devra seule avoir le pouvoir de mise en accusation. Tous les accusés devront être jugés par le Sénat, et lorsque celui-ci siégera en qualité de juge, chacun de ses membres devra être assermenté. Nul ne devra être déclaré coupable sans l'assentiment des deux tiers des sénateurs présents. [illegible]

Article 3.—[illegible]

Article 4.—[illegible]

Article 5.—[illegible]

Article 6.—Pour une des causes mentionnées dans l'article 1, les avocats de district, les greffiers des cours, les shérifs, les coroners, les recorders, les juges de paix, tous les autres fonctionnaires de paroisses, de municipalités et de wards pourront être destitués par [illegible]. Il sera du devoir de l'avocat de district, excepté quand le procès lui sera intenté, d'instituer les actions de la manière indiquée dans l'article 5, à la demande, par écrit, de vingt-cinq citoyens, résidents et contribuables, dans les cas de fonctionnaires de districts, de paroisses ou de municipalités, et de dix citoyens, résidents et contribuables, dans les cas de fonctionnaires de wards. Un procès intenté à un avocat de district devra l'être par l'avocat de district du district voisin ou par un avocat désigné, à cet effet, par le juge. Dans tous les cas de ce genre, les défendeurs, l'Etat, les citoyens et les contribuables d'après les informations et à la demande desquels le procès a été intenté—ou l'une des parties—auront le pouvoir d'en appeler du jugement de la cour, sous le rapport de la loi et sous le rapport des faits. En cas d'acquittement des fonctionnaires, les citoyens qui auront signé la demande devront être tenus responsables de tous les frais des procès.

Si les accusés sont avocats de districts, greffiers, shérifs et recorders, les appels devront être portés à la cour suprême; si les accusés sont d'autres fonctionnaires, les appels devront être portés à la cour d'appels du circuit.

Ces appels devront être présentés dans les dix jours, à la cour d'appels, [illegible]

La considération du rapport du comité de la ville est reprise.

Un amendement de M. Forman: insérer après les mots "Nlle-Orléans"—dans le premier article—les mots "ou une corporation municipale quelconque qui pourra être créée dans ses limites"—est adopté.

L'amendement de M. Robertson est accepté par un vote de 53 contre 37.

Le substitut (modifié) de M. McGloin est appelé. L'assemblée l'adopte par un vote de 77 contre 28.

Sur la motion de M. McGloin, les règlements sont suspendus pour la troisième lecture.

Un vote distinct sur la modification de M. Robertson au sujet du travail des marins étrangers sur les quais de la Nlle-Orléans, donne le résultat suivant: 74 votes dans l'affirmative et 30 dans la négative. La modification ayant reçu la majorité voulue, est déclarée adoptée.

Le substitut (modifié) de M. McGloin est définitivement adopté par un vote de 86 contre 17. En voici la traduction:

Article 1—Les citoyens de la Nouvelle-Orléans auront le droit de choisir, conformément au mode que la Législature indiquera, les fonctionnaires publics qu'exigera l'administration des affaires de la dite ville.

Article 2—La Législature, à la session qui suivra l'adoption de la présente constitution, devra prendre les mesures qu'il faudra pour liquider la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans et appliquer l'actif de la ville au paiement des obligations de celle-ci. Elle aura le pouvoir d'annuler la charte de la dite ville, et, si cela est nécessaire, donner à ses habitants une autre forme de gouvernement, sous [illegible] nouvelle forme de gouvernement aucun [illegible] ne devra excéder trois mille cinq cents piastres par an.

Article 3—La Législature devra faire des lois dans le but d'empêcher les matelots ou autres hommes des équipages des navires étrangers de travailler sur les quais et les levées de la ville de la Nouvelle-Orléans, pourvu que des traités conclus entre les Etats-Unis et les puissances étrangères ne s'opposent pas à l'exécution de cet article.

L'ordonnance du *comittee on schedule* [illegible]. L'assemblée, après une [illegible] lecture, l'adopte définitivement par un vote de 95 contre 3. En voici la traduction:

Article 1.—La Constitution de cet Etat adoptée en mil huit cent soixante-huit, ainsi que tous ses amendements, sont remplacés par la présente constitution, à l'effet d'exécuter celle-ci, il est [illegible]

Article 2—Tous les droits, actions, poursuites, réclamations et contrats d'individus et de corporations, toutes les lois qui seront en vigueur à l'époque de l'adoption de la présente constitution et qui ne sont pas contraires à la dite constitution sont maintenus comme si la dite constitution n'avait pas été adoptée, mais les clauses de monopole existant dans la charte d'une corporation quelconque de l'Etat—excepté dans les chartes de compagnies de chemins de fer, sont abolies par le présent article.

Article 3.—A l'effet qu'il ne résulte, pour le service public, aucun inconvénient de la mise à exécution de la présente constitution, aucune place ne devra être abolie, mais les lois de l'Etat au sujet des devoirs des différents fonctionnaires exécutifs, judiciaires ou militaires, devront rester en pleine vigueur même si elles sont contraires à la présente constitution, et les devoirs devront être remplis conformément aux lois actuelles, jusqu'à ce que le gouvernement soit organisé sous l'empire de la présente constitution et jusqu'à ce que les nouveaux fonctionnaires nommés ou élus entrent dans l'exercice de leurs fonctions—mais pas plus longtemps.

Article 4.—Les nominations à faire en vertu de la présente constitution devront être faites par le gouverneur élu sous l'empire de la dite nouvelle constitution.

Article 5.—Toutes les causes dans lesquelles des appels ont été, pourront être interjetés ou sont actuellement à la cour suprême en vertu de la constitution de 1868, et dans lesquelles la présente constitution donne juridiction aux cours d'appels devront, après l'adoption de la présente constitution être transférées à la cour d'appels du circuit d'où les appels sont venus ou pourraient venir.

Toutes les autres causes qui sont actuellement à la cour suprême en vertu de la constitution de 1868, devront être transférées à la cour suprême créée par la présente constitution, dès que cette cour suprême sera organisée.

Toutes les causes soumises à toutes les autres cours en vertu de la constitution de 1868, devront, aussitôt après l'adoption de la présente constitution et l'organisation des cours que crée la dite nouvelle constitution, être transférées aux cours qui auront juridiction en vertu de la présente constitution.

Article 6.—Aussitôt après l'ajournement de cette Convention, le gouverneur devra lancer une proclamation dans laquelle il ordonnera aux fonctionnaires que les lois de l'Etat autorisent à veiller à ce que des élections de membres de la Législature aient lieu, d'ouvrir un *poll* dans chaque paroisse de l'Etat, aux endroits désignés par la loi, le premier lundi du mois de décembre 1879, à l'effet d'avoir l'opinion du bon peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la présente constitution, et il sera du devoir de ces fonctionnaires de recevoir les votes de toutes les personnes qui ont le droit de vote sous l'empire de la constitution de 1868.

Chaque votant devra exprimer son opinion en déposant, dans la boîte, un bulletin sur lequel devront être écrits ou imprimés les mots "pour la constitution," ou "contre la constitution" ou tous mots qui indiqueront clairement l'intention du votant.

Il sera du devoir du gouverneur d'ordonner, dans sa proclamation, aux fonctionnaires autorisés à veiller à ce que les élections aient lieu, d'ouvrir un *poll* à l'époque et aux endroits ci-dessus indiqués, pour l'élection d'un gouverneur, d'un lieutenant-gouverneur, de membres de la Législature, d'un secrétaire d'Etat, d'un avocat-général, d'un auditeur d'Etat, d'un surintendant de l'éducation publique et de tous les autres fonctionnaires de l'Etat à l'élection desquels il est pourvu dans la présente constitution. Les noms des personnes pour lesquels les électeurs voteront devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et devront être déposés dans la même boîte que celle qui renfermera les votes "pour ou contre la constitution."

La dite élection pour l'adoption ou le rejet de la constitution, pour le choix des dits fonctionnaires, devra avoir lieu et le résultat devra en être annoncé conformément aux lois qui ont trait aux élections d'Etat.

Dès que le résultat de l'élection sera reçu ou le premier lundi de décembre 1879, si le résultat n'est pas reçu plus tôt, il sera du devoir du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, du secrétaire d'Etat et de l'avocat-général, en présence de toutes les personnes qui voudront être présentes, de compiler les votes donnés pour la ratification et le rejet de la présente Constitution. Si le résultat indique qu'une majorité de tous les votes donnés sur la question d'adoption ou de rejet de la présente constitution, est pour la ratification de la présente constitution il sera du devoir du gouverneur de proclamer le fait immédiatement; dès lors, la présente Constitution devra être déclarée la Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la Législature élue en 1878 devra être dissoute. Mais que la présente Constitution soit acceptée ou rejetée, il sera du devoir du gouverneur de faire publier, dans le journal officiel de la Convention, le résultat de l'élection, le nombre des votes donnés dans chaque paroisse pour et contre ladite Constitution.

Si la Constitution est ratifiée, il sera du devoir du secrétaire d'Etat d'examiner et de compiler les votes, de publier le résultat de l'élection des fonctionnaires, de la manière qu'indiquent les lois actuelles.

Article 7—La première Législature qui sera élue sous l'empire de la présente Constitution devra se réunir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le deuxième lundi de janvier 1880. Le gouverneur et les autres fonctionnaires élus devront entrer dans l'exercice de leurs fonctions dans la première semaine de la session, et aussitôt que la Législature pourra être saisie de leur élection.

Article 8.—Le trésorier de l'Etat, l'auditeur de l'Etat, l'avocat-général, le secrétaire d'Etat et le surintendant de l'éducation publique élus à la première élection devront entrer dans l'exercice de leurs fonctions le deuxième lundi de janvier 1880, après qu'ils se seront conformés aux lois actuelles. [illegible] lundi d'avril 1880, après qu'ils se seront conformés aux lois actuelles. [illegible] établi par la présente Constitution à dater du deuxième lundi de janvier 1880.

Article 9—Le temps de service de tous les fonctionnaires choisis par le peuple à la première élection qui aura lieu en vertu de la présente constitution devra expirer comme si l'élection avait eu lieu le premier mardi qui suivra le premier lundi d'avril 1880.

Article 10—Les juges des cours d'appels, les juges de districts, les juges de ville, l'avocat de district, les coroners, les greffiers de cours, l'enregistreur des hypothèques, l'enregistreur des actes, le shérif et le commissaire des élections à l'élection et à la nomination desquels, dans la paroisse d'Orléans, il est pourvu dans la présente constitution, ne devront entrer dans l'exercice de leurs fonctions que le premier lundi d'août 1880. Les titulaires actuels devront continuer leur service jusqu'à ce que les fonctionnaires [illegible] leur accordée actuellement par la loi.

Article 11—Cet article pourvoit au paiement de ce qui sera dû à l'imprimeur de l'Etat, et au paiement des vingt-cinq mille piastres empruntées [illegible].

Article 12—Il ne devra y avoir aucune élection municipale, en décembre 1879, dans les villes de la Nouvelle-Orléans et de Shreveport. [illegible] avril 1880. [illegible]

M. Landry présente une résolution qui remercie l'honorable L. A. Wiltz de la manière si habile et si ferme dont il a présidé la convention, loue hautement l'impartialité qu'il a montrée dans toutes les circonstances, et déclare qu'il a bien mérité de la Louisiane.

M. Pinchback, en appuyant la résolution, s'écrie que la nouvelle constitution est la plus libérale de toutes les constitutions de l'Union américaine, et exprime des sentiments de reconnaissance aux délégués—particulièrement à MM. Poché et Wiltz—pour la protection que les citoyens de couleur ont trouvée en eux.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix. Tous les délégués se lèvent en l'adoptant.

L'assemblée ordonne l'impression de vingt mille exemplaires de la nouvelle Constitution, et charge les membres de les distribuer.

A trois heures et demie, la Convention suspend la séance jusqu'à sept heures et demie.

SÉANCE DU SOIR.

La Convention se réunit de nouveau et pour la dernière fois, à sept heures et demie. Un grand nombre de sièges sont vacants—les délégués qui les occupaient ayant quitté la ville—; mais l'appel nominal constate la présence d'un quorum et permet à l'assemblée de procéder à l'achèvement de ses travaux.

Le comité chargé de la révision de toute la Constitution, soumet son rapport par l'entremise de son président, M. G. A. Breaux. Celui-ci signale à l'attention de ses collègues plusieurs modifications apportées à certaines ordonnances. L'assemblée accepte les modifications qui n'affectent que la phraséologie des ordonnances, et repousse les autres.

La rémunération des employés de la Convention est augmentée en raison du surcroît de travail qui leur a été imposé, surtout vers la fin de la session.

En prononçant l'ajournement *sine die* de la Convention, M. L. A. Wiltz, le président, s'exprime ainsi:

Messieurs les délégués,

Je vous félicite de l'heureuse terminaison de vos longs et pénibles travaux. Pendant près de quatorze semaines, sans d'autres repos que celui du dimanche, vous avez consacré votre temps, vos études et vos labeurs à la noble mission que vous avait confiée le peuple de la Louisiane. Vous serez récompensés de votre industrie et considérés de vos sacrifices, lorsque vous retournerez chez vous et rendrez compte à vos commettants de votre conduite fidèle et patriotique. Avec un légitime orgueil, vous leur mettrez sous les yeux cette loi organique du pays, élaborée par vous avec tant de sagesse et de générosité de cœur pour le bien seul de l'Etat. Vous leur proclamerez l'accomplissement de votre mission, et ils vous récompenseront de leur approbation que vous méritez à si juste titre.

A ce moment, sur le point de nous séparer, je renouvelle mes remerciements pour la haute confiance dont vous m'avez honoré depuis le commencement de la session jusqu'à cette heure. Sans égard aux opinions de partis, j'ai été de la part de chacun et de tous, l'objet de la considération la plus affable et la plus courtoise. En retour, je n'ai rien à offrir que les humbles remerciements d'un cœur reconnaissant. J'ai cherché à mériter l'honneur qui m'a été fait, par l'accomplissement zélé de ma tâche, et j'ose espérer que les erreurs dont j'aurais pu me rendre coupable trouveront leur excuse dans votre indulgence charitable.

Mes remerciements sont également dus aux officiers et aux employés de cette Convention pour l'aide empressée que j'ai trouvée en eux. Au nom et de la part de la Convention, je fais l'éloge du zèle, de l'industrie, des talents, de la courtoisie et de l'obligeance avec lesquels ils ont accompli leurs devoirs, sans égard à la rémunération minime que leur accordait un trésor insuffisant.

Je souhaite ardemment, messieurs de la Convention, que vous viviez longtemps et que vous jouissiez des bienfaits et des bénédictions de ce gouvernement juste à l'établissement duquel vous avez si assidûment travaillé. Je déclare, maintenant, que la Convention constitutionnelle de l'Etat de la Louisiane est ajournée *sine die*.

Nous publions, ci-après, les raisons qui ont porté l'honorable J. M. Moore, (de St-Landry) à voter contre l'ordonnance de la dette de l'Etat:

Je vote *non* sur cette proposition, parce que

1° Je crois que ce qu'on appelle la dette consolidée de l'Etat est tellement entachée de fraudes, que l'absence de considération est telle, que la convention aurait tort d'en reconnaître le montant, ce qui serait accepter la fraude.

2° La dette repose sur des lois qui violent d'une manière flagrante, les clauses les plus claires—mais non les moins vitales—de la constitution.

3° Elle est le fruit d'une conversion imaginée et exécutée par une administration radicale corrompue, dans le but de confondre la dette honnête de l'Etat avec les dettes frauduleuses, de couvrir des spéculations frauduleuses faites au préjudice du trésor public.

4° L'ordonnance proposée ne donne pas, à mon avis, le soulagement que la situation, aussi bien que les droits du peuple, exigent. Elle diminue l'intérêt, mais cela n'achève pas l'élimination de la partie frauduleuse de la dette—élimination que le parti radical lui même commença en 1874. Une diminution de vingt-cinq pour cent atteindrait peut-être le but.

5° L'ordonnance étant soumise seule au peuple, celui-ci est forcé, soit de l'accepter soit de maintenir la dette et l'intérêt de sept pour cent, qui seront sujets aux retards et aux incertitudes de la Législature.

6° Parce que le parti démocrate de l'Etat s'était engagé, vis-à-vis du peuple, à faire disparaître tous les maux politiques, à diminuer toutes les dépenses du gouvernement, à corriger les abus politiques, quelle qu'en fût la source, à étudier la dette publique à l'effet de rejeter tout ce qui n'était pas légalement dû. Les réunions secrètes elles mêmes n'ont pas excusé le parti de l'accomplissement plein et fidèle de ce devoir car l'ordonnance, à mon avis, proprement dit, n'est pas le résultat de délibérations secrètes.

7° Le compromis n'a pas été accepté par les créanciers, et n'est pas définitif.

JOSEPH M. MOORE,
Délégué du deuxième district sénatorial de la paroisse St. Landry.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet—Température — Vents d'est et du sud, pluies locales, statu quo ou légère hausse de la température.

Température du 23 juillet 1879. Thermomètre de O. Dumaine, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	77	25
Midi	85	29
3 P. M.	86	30
6 P. M.	82	28

Bulletin météorologique. Mercredi, 23 juillet, 3 h. 43 P. M. Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo	85	Louisville, Ky	93
Atlanta	84	Memphis, Tenn	94
[illegible], Tex	103	Mobile, Ala	88
Cairo, Ill	81	Montgomery, Ala	91
Chattanooga, Tenn	94	Nashville, Tenn	97
Cincinnati, O	96	New Orleans, La	94
Davenport, Iowa	77	Omaha, Neb	78
Dubuque, Iowa	74	Pittsburgh, Pa	77
Galveston, Texas	88	Savannah, Géo	96
Indianola	91	Shreveport, La	90
Keokuk, Iowa	74	St Louis, Mo	88
Key West, Fla	89	St Paul, Minn	73
La Crosse, Wi	78	Vicksburg, Miss	93
Leavenworth, Kas	75	Yankton, D. T	74

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.00	Nashville, Tenn	0.10
Cairo, Ill	15.05	New Orleans*	11.00
Cincinnati, O	6.07	Omaha, Neb	12.02
Davenport, I	7.01	Pittsburgh, Pa	0.67
Keokuk, Iowa	7.09	Shreveport, La	2.67
La Crosse, Wis	7.05	St Louis, Mo	16.67
Leavenworth, K	12.11	St Paul, Minn	5.00
Louisville, Ky	4.06	Vicksburg, Miss	16.08
Memphis, Tenn	11.00	Yankton	3.10

*Au-dessus du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. ROHE,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé dans les 24 heures:

MARIAGES—Samuel W. Newman à Mlle Annie Corey. Patrick Reardon à Mlle Rebecca Watson.

NAISSANCES—Mme Joseph E. [illegible], un garçon. Mme Emile Hara, un garçon. Mme E. Hadigan, une fille. Mme Hypolyte [illegible], un garçon. Mme John W. W. Otis, un garçon. Mme Jos Augustin, un garçon. Mme Edward Orr, un garçon. Mme E. St-Pierre, une fille. Mme Anton Fry, un garçon.

DÉCÈS—Hubert McKenna, 16 ans. Mme Martha Provost, 87 ans. Eugène A. [illegible], 60 ans. Miss [illegible], 24 ans. [illegible]. Joseph Williams, 4 jours. Mary Ann Williams, 1 mois.

Divergence d'opinions.—Plusieurs médecins ont donné à leurs malades le conseil de s'en aller tout de suite, s'ils veulent s'en aller en tout cas, car à présent ils ne seront pas exposés aux coups de fusil de la quarantaine; et plusieurs autres médecins ont au contraire donné à leurs clients le conseil de rester, attendu qu'ils courront beaucoup moins de risques qu'à Louisville, Cincinnati ou toute autre ville de l'Ouest. Et nous, quel conseil donnerons-nous à nos lecteurs et au public en général? Nous n'en donnerons aucun, recommandant seulement à chacun de suivre son inspiration, soit pour rester, soit pour partir. Cependant nous dirons que le plus court, le moins coûteux et peut-être le plus sûr, c'est de rester. Mais c'est une réflexion à nous et non un conseil.

Le droit de Galveston.—Le bruit courait hier que le dernier steamer de Morgan pour Houston était revenu à Morgan City avec son frêt et ses passagers, n'ayant pas pu se rendre à sa destination. D'après des renseignements donnés au bureau de C. A. Whitney & Co, le bruit n'était pas fondé. En attendant, les agents de la ligne Morgan ont refusé de recevoir du frêt pour Houston jusqu'à ce qu'il soit décidé si le Bureau de Santé de Galveston a autorisé sur les autres ports de mer du Texas. Le gouverneur Roberts est allé à Galveston pour résoudre ce point et l'on attend sa décision avec un vif intérêt.

Les chiens n'échappent pas tous.—M. J. A. [illegible], demeurant à [illegible], petit mas au-dessus de la ville, a déposé une plainte au département des améliorations et dit que la présence de nombreuses carcasses de chiens que les eaux ont fait dériver vers son habitation est fort nuisible à la salubrité de l'endroit. Le département a répondu que cette affaire n'était pas dans sa juridiction, l'association sanitaire s'étant chargée de la police qui concerne les bateaux-vidanges.

Refus de payer le droit.—Les bouchers du marché français ont refusé hier matin de payer le droit d'étal par la raison que le marché est dans un tel état de dilapidation que leurs provisions ont beaucoup à en souffrir. Dans les dernières pluies, ils n'ont pu protéger leurs viandes contre l'eau des gouttières. Les bouchers ont pris le vrai moyen de faire activer les travaux. Quand les toits seront réparés, tout le monde payera.

Un scélérat dépendu.—Un nommé Pierre Quato, qu'on dit adonné à la boisson, et qui avait l'esprit triste au lieu d'avoir l'esprit gai, comme cela est ordinaire pour ceux qui aiment trop le bon vin, a essayé, mardi soir, de commettre un suicide chez lui, rue des Grands-Hommes, entre Montégut et Clouet. Quand, dit-on, il rentra dans sa chambre, il avait approché une chaise d'une traverse de fenêtre, y avait attaché une corde dont l'autre bout faisait collier pour lui, et quand tout avait été bien ajusté, il a éloigné la chaise d'un coup de pied et est resté pendu dans toutes les règles. Mais le bruit fait par la chute de la chaise avait été entendu par Mme Quato qui entre et voit son mari pendu par le cou. Elle se hâte de couper la corde et sauve ainsi M. Quato qui n'avait pas encore souffert beaucoup. Les voisins se présentent alors et félicitent les deux époux.

Procès contre les fermiers du port.—La ville a intenté contre les fermiers du port une action où les cautions sont assignées pour faire reconnaître leurs droits si elles en ont. La ville demande que le bail soit annulé et qu'Ellerman & Cie. soient condamnés à remettre à la ville $28,000 de bons dûs pour rachat, en vertu du contrat, avec les coupons de juin, ou à payer $28,000 avec intérêt à partir des poursuites.

Les chiens nourris aux frais de la ville.—L'officier Burdette rapporte que, dans le septième precinct, les saucisses empoisonnées n'ont tué qu'un chien sur les quatre auxquels il en avait distribué; encore la mort de ce chien s'est-elle fait attendre deux heures et demie.

L'officier Vogt, precinct d'Alger, a donné une saucisse à un chien, au coin des rues Chestnut et Peters; ce chien l'a mangée et vingt minutes après, loin d'être malade et expirant, ce chien s'en est allé à toute course et bien portant. Il a donné de la même viande empoisonnée à quatre autres chiens, et tous ont fait comme le premier. Ils ont bien mangé et sont partis plus vigoureux que jamais.

L'officier Brophy, dans le même precinct, toujours à Alger, a traité quatre chiens de la même façon, rue Villeré entre les rues Bouny et Sequin, et aucun d'eux n'est mort, cependant l'un de ces chiens, ayant besoin d'eau, s'est jeté dans le fleuve et s'est noyé.

L'officier Walsh, de la police des faubourgs, a donné à un chien une saucisse empoisonnée samedi dernier, le 19 de ce mois, et le chien court encore dans les rues.

Il nous semble que ces faits, tous identiques, sont assez nombreux pour engager le conseil de ville à changer de fournisseur. Il faut pour répondre à l'ordonnance, des saucisses qui empoisonnent et non des hachis qui engraissent les chiens errants aux dépens des contribuables.

—Un incendie s'est déclaré, hier soir, dans une maison inoccupée de la rue Notre Dame, entre les rues Peters et Commerce. Le feu a été promptement éteint. La perte ne s'élève qu'à $50.

Maraude.—La police d'Alger rapporte que les nègres enlèvent les palissades de la levée sur l'habitation Delecozel, jusqu'à la ligne inférieure de la paroisse. La police dit qu'il est impossible d'empêcher la chose, attendu qu'il n'y a que deux hommes de patrouille dans le jour et quatre la nuit pour garder 13 milles de façade.

Un Africain jaloux.—Mardi soir, sur les 10 heures, rues Amour, près la rue Reynes, une affaire sanglante a eu lieu entre deux nègres, nommés Louis Price et A. Allen, et le premier a reçu cinq coups de poignard. Allen s'est esquivé tout aussitôt et a gagné, dit-on, la paroisse St Bernard.

Plusieurs des blessures ont été déclarées très graves par le médecin appelé à les examiner, mais non nécessairement fatales.

Price dit que la difficulté a été causée par des troubles domestiques. Allen l'avait accusé de choses qu'il n'a pas faites et l'avait appelé menteur. De là, la bataille. "Je n'avais pas d'armes et il avait un poignard; cela explique ma mise en déroute. Mais je ne crois pas que j'en meure car je ne me sens pas trop mal en ce moment."

Club Dramatique du Sud.—La première représentation du club dramatique du Sud réorganisé a été donnée mardi au théâtre St. Charles. Le spectacle se composait des "Streets of New York" qui ont été très tolérablement représentées, et d'une autre pièce qui a eu un succès fort distingué. L'assemblée était nombreuse et brillante.

Douane.—Les affaires ont été languissantes et le travail à la sous-trésorerie a été presque suspendu. Aussi les recettes ont-elles été très limitées, comme on peut en juger par le relevé suivant:

Revenu de l'intérieur	$1,284 34
Douane (argent)	70 93
Douane (billets)	484 00
Bureau de Poste	4,490 00
Diverses recettes	103 80
Total	$6,433 07

Collège des Jésuites.—Les exercices de fin d'année de ce collège auront lieu demain soir. Nos remerciements aux RR. Pères pour l'invitation qu'ils nous ont obligeamment adressée.

Trouvé noyé.—Hier matin, le corps de Mike Shultz âgé de 14 ans, qui s'était noyé en se baignant dans le fleuve, a été trouvé devant la rue Girard, et, après une enquête par le député-coroner Cain, a été transporté dans sa dernière résidence, au coin des rues Fulton et Lafayette.

La jeune fille de Handsboro.—M. John S. Stout, de la rue Treizième 184, a fait la déclaration suivante à propos de Miss Louisa Creel, qui est morte près de Mississippi City d'une maladie qu'on a pu prendre pour la fièvre jaune:

"Il y avait chez moi huit cas de fièvre rémittente. Toutes les personnes malades se sont rétablies. J'ai eu moi-même cette fièvre et je viens de sortir du lit. J'ai été malade 9 jours. Miss Creel est restée avec nous sept mois. Dimanche dernier je l'envoyai à Mississippi avec deux de mes enfants, tous deux convalescents. Elle paraissait très bien portante quand elle est partie. Je ne devais plus recevoir d'autre nouvelle que celle de sa mort. Elle avait pris un bain froid avant de quitter ma maison, et comme elle était dans un moment critique, je pense qu'elle a pris froid et qu'alors les symptômes de la fièvre se sont déclarés chez elle. Toutes les autres personnes de ma famille se sont rétablies."

Rapport sur la famille Creel.—Le Dr Wm G. Austin, membre du Bureau de Santé, qui était allé faire une visite à la famille Creel à Handsboro est revenu hier et a adressé au Dr Sam'l Choppin un rapport que nous avons sous les yeux. Nous n'y trouvons rien qui n'ait été dit deux jours plus tôt par les Drs White et Smythe. Après quelques menus détails, la conclusion est la même, et le Dr Austin est aussi d'avis que la maladie qui a attaqué cinq personnes de la famille Creel et qui a fait une victime, n'est pas la fièvre jaune.

Ventes inscrites au bureau de l'enregistreur des acquisitions:

[illegible]

Toujours préparés; on n'a pas à ce [illegible].

Un sinistre financier.—Sous ce titre, la *France* publie ce qui suit, au sujet du sieur Emile Franck, banqué, avant-hier, à Bruxelles:

"Hier, une série de plaintes ont été déposées au parquet, contre le directeur de la Compagnie des tramways de Paris à Versailles, M. Franck, qui aurait disparu depuis quelques jours. D'après les bruits répandus dans le monde financier, il serait passé en Belgique. On a constaté, dans les caisses de la Compagnie un déficit de plus de 5 millions. L'instruction de cette affaire est confiée à M. Férré."

THE GENUINE
DR. C. McLANE'S
Celebrated American
WORM SPECIFIC
OR
VERMIFUGE.

SYMPTOMS OF WORMS.

THE countenance is pale and leaden-colored, with occasional flushes, or a circumscribed spot on one or both cheeks; the eyes become dull; the pupils dilate; an azure semicircle runs along the lower eye-lid; the nose is irritated, swells, and sometimes bleeds; a swelling of the upper lip; occasional headache, with humming or throbbing of the ears; an unusual secretion of saliva; slimy or furred tongue; breath very foul, particularly in the morning; appetite variable, sometimes voracious, with a gnawing sensation of the stomach, at others, entirely gone; fleeting pains in the stomach; occasional nausea and vomiting; violent pains throughout the abdomen; bowels irregular, at times costive; stools slimy; not unfrequently tinged with blood; belly swollen and hard; urine turbid; respiration occasionally difficult, and accompanied by hiccough; cough sometimes dry and convulsive; uneasy and disturbed sleep, with grinding of the teeth; temper variable, but generally irritable, &c.

Whenever the above symptoms are found to exist,
DR. C. McLANE'S VERMIFUGE will certainly effect a cure.

IT DOES NOT CONTAIN MERCURY in any form; it is an innocent preparation, *not capable of doing the slightest injury to the most tender infant.*

The genuine DR. McLANE'S VERMIFUGE bears the signatures of C. McLANE and FLEMING BROS. on the wrapper.

DR. C. McLANE'S
LIVER PILLS

are not recommended as a remedy "for all the ills that flesh is heir to," but in affections of the liver, and in all Bilious Complaints, Dyspepsia and Sick Headache, or diseases of that character, they stand without a rival.

AGUE AND FEVER.

No better cathartic can be used preparatory to, or after taking Quinine.

As a simple purgative they are unequaled.

BEWARE OF IMITATIONS.

The genuine are never sugar coated.

Each box has a red wax seal on the lid with the impression DR. McLANE'S LIVER PILLS.

Each wrapper bears the signatures of C. McLANE and FLEMING BROS.

Insist upon having the genuine Dr. C. McLANE'S LIVER PILLS, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., the market being full of imitations of the name McLane, spelled differently but same pronunciation.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Désunion du parti bonapartiste.

Londres, 23—Une dépêche de Paris au Times dit que la désunion des bonapartistes devient de plus en plus évidente. Quelques uns d'entr'eux proclament les droits du prince Victor, d'autres reconnaissent Jérôme Napoléon moyennant certaines conditions. Paul de Cassagnac dit maintenant dans le Pays que la ligue n'est rien, que tout dépend d'un plébiscite.

Le maréchal Mac-Mahon commandant de l'armée de Paris.

Londres, 22—Le gouvernement français est en train de négocier avec le maréchal Mac-Mahon pour lui faire accepter le commandement de la garnison de Paris et de Versailles.

Le prospectus de la Compagnie du Canal de Darien.

Londres, 23—M. de Lesseps a lancé un prospectus de la Compagnie du Canal de Darien. Le capital est fixé à 400 millions de francs; l'action n'est que de 125 francs émise au pair; 5 pour cent d'intérêt sera payé sur l'argent versé pendant la construction. M. de Lesseps estime le revenu annuel de 50 millions de francs et compte que les actionnaires recevront un intérêt annuel de 11 1/2 pour cent.

Londres, 23.—Le correspondant du Times à Paris, télégraphie que le Dr Campany, médecin militaire qui dirigeait le service de la santé pendant la construction du canal de Suez, va bientôt partir pour Panama pour s'assurer des mesures à prendre afin de préserver la santé des travailleurs.

M. de Lesseps a écrit à l'empereur du Brésil pour lui demander des travailleurs.

Victoire décisive des Anglais sur les Zoulous.

Londres, 23—A la Chambre des communes, sir Michael Hicks Beach, secrétaire colonial, a annoncé la réception d'un télégramme en date de la Ville du Cap, 8 juillet, confirmant la nouvelle d'une victoire décisive remportée par lord Chelmsford sur les Zoulous, et terminant virtuellement la guerre.

Lord Chelmsford est resté dans son camp jusque dans l'après-midi du 3 juillet, attendant toujours la reddition du canon et d'un millier de carabines pris par les Zoulous à Isandula. Ces objets n'arrivant pas, il a marché en avant et a été attaqué par 15,000 Zoulous qui ont pris la fuite sous le feu meurtrier des Anglais. Lord Chelmsford s'est alors avancé sur Ulundi qu'il a brûlé. Les Zoulous ont perdu 830 hommes. La perte anglaise est de 10 tués et de 53 blessés.

Londres, 23.—Le Globe et l'Echo publient un état reçu de Sir Bartle Frère confirmant la nouvelle précédente.

Les zoulous au nombre de 15 à 20 mille entourèrent les troupes anglaises qui se formèrent en carré. Les zoulous attaquèrent le carré sur ses quatre faces mais furent repoussés avec de grosses pertes et poursuivis par la cavalerie. Lord Chelmsford a brûlé tous les Kraals militaires et est retourné à son camp dans la soirée.

Lord Chelmsford a repris sa marche. Les Anglais ont atteint une excellente position entre Gual Wenge et Ulundi, vers 8:30. On a vu l'armée zouloue quittant ses bivouacs à 8 h. 30. Un engagement a eu lieu avec la cavalerie à 9 h. 30. Les lanciers suivis de la cavalerie les ont attaqués et mis en déroute.

Rapport officiel.

Un télégramme officiel de lord Chelmsford dit: non-seulement Cetywayo n'a pas voulu accéder à mes demandes de reddition du canon, etc., mais il a attaqué mes troupes qui allaient s'approvisionner d'eau. J'ai en conséquence retourné le bétail qu'il m'avait envoyé et ordonné une reconnaissance par la cavalerie du col Butler. Cela fit avancer l'armée zoulou et la força à se découvrir.

Le 4 juillet, au matin, nos forces composées de la division du gén. Newdigate et de la colonne du gén. Wood, en tout 4000 européens et 1000 natifs, avec 12 canons et 2 gatlings traversa la rivière [illegible].

D'après les rapports des prisonniers, Cetywayo commandait en personne d'un kraal voisin. Ils avaient 20,000 hommes dans la première attaque. Les Zoulous ont dû perdre 5,000 hommes. Ulundi était en flammes à midi. Le sang-froid de nos troupes qui se sont vues en un moment entourées d'un cercle de feu a été remarquable. La cavalerie a montré beaucoup de bravoure.

Londres, 23.—La dépêche de Lord Chelmsford finit ainsi: "Comme j'ai pleinement accompli l'objet pour lequel j'avais marché en avant, je crois devoir me conformer aux instructions de sir Garnet Wolseley en me portant immédiatement vers Kambawana.

"J'enverrai une partie de mes forces pour chercher les provisions qui sont maintenant prêtes à Fort Marshall."

Kambawana paraît être à environ 30 milles au sud d'Ulundi.

Sir Garnett Wolseley télégraphie de Durban ce qui suit, en date du 8 juillet: J'ai fait arrêter tous les renforts [illegible], attendu que je crois que la guerre est terminée. N'envoyez plus ni troupes ni provisions, avant de recevoir de nouvelles de moi. J'espère m'aboucher avec le grand chef Zoulou, vers le 16, pour discuter avec lui les conditions de la paix.

Fuite de Cetywayo.

Londres, 23—Une dépêche à l'agence Reuter, en date du 8, Ville du Cap, dit que d'après les rapports, Cetywayo s'était enfui vers le nord, la veille de la bataille d'Ulundi.

Les incendies à Kharkoff.

Londres, 23—Une dépêche de St. Pétersbourg dit que par suite des incendies fruits de la malveillance, les autorités de Kharkoff ont divisé la ville en 334 districts de feu. Chaque maître de maison est tenu d'avoir un veilleur de nuit spécial et trente seaux d'eau toujours prêts.

La presse et les nouvelles de l'armée en Russie.

Londres, 23—Une dépêche de St-Pétersbourg dit: Les censeurs ordinaires de la presse n'ont pas voulu accepter la responsabilité d'inspecter les dépêches relatives à l'expédition du général Lazaroff contre les Turkomans. Le censeur militaire attaché à l'état-major du général, s'est chargé de cette besogne.

Nouveau ministère.

Bucharest, 23—M. Bratiano, président du Conseil, a formé un Cabinet qui a proposé un ajournement des deux Chambres pendant un mois, afin de pouvoir préparer certaines mesures législatives. En conséquence la Chambre des députés s'est ajournée pour un mois.

Abondante récolte à Cuba.

Havane, 7—Les champs de sucre, surtout dans les districts de la Havane, de Matanzas, de Santa Clara sont en excellente condition, et si le temps reste favorable, la récolte sera abondante.

Divers

Petersburg, 23.—Trois peintres, Charles et son fils ainsi que Alex. Nugent, ont été précipités du haut d'un échafaudage à la porte de l'opéra, l'échafaudage ayant cédé. Charles a été tué, son fils est sérieusement blessé et Nugent est perdu.

Norfolk, 23—Il y a eu une rixe à bord du vapeur Gipsy entre le colonel [illegible] McDonald et le capitaine du bateau. Le colonel a reçu dans la tête une balle. La blessure est mortelle.

Norfolk, 23—Richard H. Chamberlain, président de la banque des Citoyens, est mort subitement à l'âge de 73 ans.

Londres, 23—Au tir de Wimbledon, le prix Albert a été remporté par l'américain Milton Farrow.

Jacksonville, 22—Le Bureau de Santé de Jacksonville a adopté les règlements du Bureau National de Santé.

Dubuque, Iowa, 23—La fabrique de Atherton & Walker et l'entrepôt qui y touche ont été détruits par les flammes. Perte $50,000.

Faillite.

Montréal, 23—Archer & Cie, importeurs, ont fait une faillite de $750,000 dont $515,000 sont dûes à la Banque Consolidée.

Ouragan.

Boston, 23—Un effroyable ouragan a traversé le Vermont, le New Hampshire, le Maine, causant de véritables désastres, renversant et incendiant des maisons. Plusieurs personnes ont été blessées.

La procession orangiste.

Ottawa, 23—Les rues sont pleines de curieux et d'étrangers venus pour assister au défilé de la procession orangiste. Elle avait plus d'un mille de long, les Frères marchant quatre par quatre.

WASHINGTON

La question des malles venant des districts infectés.

Washington, 23—Le surintendant des malles, à St-Louis, a télégraphié au département de la Poste que le maître de poste, de cette ville, a refusé de recevoir des malles provenant des districts infectés et il demande des instructions. Le surintendant du service des malles par chemin de fer a répondu: Par ordre du maître général des postes, vous délivrerez toutes les malles qui ne peuvent parvenir à destination par suite des règlements de quarantaine, à un maître de poste à St Louis, lequel en sera responsable.

La fièvre à Memphis.

Memphis, 23—Aujourd'hui à midi, 13 cas rapportés au bureau de santé et 1 décès. Total jusqu'à date 38 cas et 23 décès.

Parmi les nouveaux se trouve l'ex-chef de police Th. O'Donnell.

La fièvre semble s'étendre dans la partie nord de la ville et vers Chelsea qui jusqu'à hier avait été exempt.

L'exode des citoyens continue. Les autorités n'ont pas encore choisi l'emplacement du nouveau camp. La difficulté vient de ce que presque tous les villages d'alentour se sont mis en quarantaine contre Memphis.

On craint que le gouvernement général n'accorde pas les rations demandées, et l'on demande que la ville nourrisse elle-même ces pauvres réfugiés.

Memphis, 23, au soir—Six nouveaux cas additionnels, et deux décès.

Toutes les stations le long de la ligne du Mississippi et Tennessee, entre Memphis et Grenada, ont établi une quarantaine contre cette ville. On n'enverra pas de trains sur cette ligne jusqu'à ce que la fièvre disparaisse. Vingt-cinq tentes ont été données cette après-midi au Père Walsh qui va établir un camp.

100 de plus lui seront fournies bientôt. Les autorités choisiront demain un emplacement pour un vaste camp, à 7 milles de la ville, sur le chemin de fer de Paducah. Tous les malades vont mieux.

Deux cas de fièvre à Louisville.

Louisville, 23—Les officiers de santé ont découvert cette après-midi deux cas de fièvre, provenant de Memphis: la femme d'un barbier qui est mort à Memphis, et une demoiselle, également réfugiée de Memphis. Ces deux cas sont légers.

Pas de fièvre à Shelbyville.

Washington, 23—Une dépêche reçue par le Bureau national de santé, venant de Shelbyville, Tenn, déclare qu'il n'y a pas de cas nouveaux de fièvre. Les réfugiés sont au camp.

Précautions prises à Brooklyn contre la fièvre jaune.

New-York, 23—Le corps de Dennis Manning, mort de la fièvre jaune à Brooklyn, a été enterré, hier soir. La maison où il est mort a été vidée et fumigée, tout le voisinage nettoyé, et l'on prend soin des habitants de la maison.

Quarantaines.

Little Rock, 23—Un meeting a requis le Conseil de ville d'allouer $10,000 pour le service de la quarantaine.

Nashville, 23—Le maire a lancé une proclamation établissant des stations d'inspection sur le chemin de fer pour examiner les bagages et les passagers, ainsi qu'un hôpital à un mille de Nashville pour les habitants de Memphis qui pourraient venir ici et y être attaqués de la fièvre jaune.

Wilmington, 23.—La barque Indiana, Capt. Evans, de New Calabar, Afrique est en quarantaine. Un homme d'équipage est mort et deux autres sont malades de la fièvre d'Afrique.

Rome, Georgie, 23.—Rome a établi une quarantaine stricte contre Memphis et les districts infectés.

Le secrétaire Sherman à Portland.

Portland, Maine, 23—Un auditoire immense a accueilli par des bravos le secrétaire Sherman, ce soir, à l'Hôtel-de-Ville. M. Sherman a été introduit par le gouverneur Washburne et a parlé pendant deux heures.

La compagnie du chemin de fer de Washington, Virginie, Midland et Great Southern.

Baltimore, 23.—A une assemblée des porteurs de bons de la Compagnie de chemin de fer Washington, Virginie, Midland et Great Southern en vue d'entendre le rapport du comité sur la réorganisation de cette compagnie, il a été décidé que la franchise du chemin serait vendue en vertu d'un décret de la cour de circuit dans l'affaire de John C. Graham contre la Compagnie, actuellement devant la cour.

Un comité a été nommé pour vendre le chemin, organiser une nouvelle compagnie et exécuter de nouvelles hypothèques à la place des anciennes. Tout le stock des anciennes compagnies sera représenté par un stock de la nouvelle compagnie sur la base de $100 de la dernière contre $500 des premières. Les parties à ce plan sont priées de donner leur assentiment par écrit, le 1er de septembre prochain.

Convention démocratique.

Rochester, 23—La convention démocratique d'Etat se réunira probablement à Niagara, vers la mi-août.

Convention nationale greenbackiste.

Jackson, Miss., 23.—La convention d'Etat du parti national, greenbackiste et du travail, s'est assemblée aujourd'hui à Jackson, sous la présidence du Col. M. D. L. Stevens. Une plate-forme a été adoptée, un comité exécutif nommé, et après une adresse du général Reuben Davis, la convention s'est ajournée sine die.

Convention républicaine.

Harrisburg, Pa., 23—La convention républicaine d'Etat s'est réunie, ce matin, dans la salle des représentants. Les délégués étaient au complet. Ils ont nommé président l'hon. Galusha Agrow. Samuel Butler a été nommé par acclamation candidat à la place de trésorier d'Etat.

Harrisburg, 23—La plateforme fait appel à tous les votants de l'Etat pour qu'ils empêchent le parti démocrate de livrer le gouvernement national aux mains de ceux qui ont combattu pour le détruire; elle déclare une hostilité implacable au rappel des lois fédérales d'élection; elle reproche au parti démocrate d'avoir privé le gouvernement de ses ressources administratives;

Convention républicaine.

Madison, Wisconsin, 23—La convention républicaine du Wisconsin a été appelée à l'ordre par le Président. Il y avait 26 délégués présents. J. B. Cassidy a été nommé président. Le gouverneur Smith a été nommé candidat pour gouverneur à l'unanimité; Bringham, lieutenant-gouverneur; B. Warner, trésorier, et Rich. Gunther, avocat-général. Elle approuve la politique du Président, sympathise avec les républicains du Sud, qui sont sujets à une persécution politique; elle leur promet du secours; elle déclare que les Etats-Unis sont une nation, non une ligue, que la loi et la constitution sont la loi suprême, et rien qu'une décision de la cour ne peut leur enlever leur force; elle favorise le paiement en espèces et la protection de l'industrie nationale.

La plateforme déclare que la république est une nation, non une confédération; que les élections au congrès sont des élections naturelles, sujettes au contrôle du gouvernement général. M. Blaine nomme révolutionnaire l'acte par lequel la majorité a privé l'administration de ses ressources nécessaires, et approuve la politique financière de l'administration actuelle.

Meurtres par les Sioux.

Chicago, 23—Une dépêche du Port Peck à la Tribune dit que 9 personnes, en revenant du Fort Yankton, ont été tuées par les Sioux et une petite fille enlevée.

Marchés étrangers.

Liverpool, 23, 4:30 P. M—Ventes de coton américain 5300, uplands low middling clause, livraison en octobre et novembre 6 13/32d, octobre 6 17/32 à 6 9/16d.

Liverpool, 23, 5 P. M.—Uplands, Low Middling clause, livraison en juillet et août 6 1/2d, août et septembre 6 17/32, septembre et octobre 6 19/32, octobre et novembre 6 7/16, novembre et décembre, 6 1/4 à 6 7/32d. Futurs fermes.

Londres, 23—4:30 p. m.—Consols 97 15/16 Erie 28 1/4.

Argent, Stock, etc.

New-York, 23 soir.—Argent facile 2 1/2 à 3; change calme à 4.83 1/2 à 4.84; Gouvernements faibles, nouveaux 5, 1,04 1/4, 4 1/2s, 1 06 1/8; 4s, 1,02 1/8; bons d'Etats calmes.

Marchés américains.

New York, 23—Recettes nettes 1; brutes 107. Futurs fermes. Ventes 115,000, Juillet 11,66 à 11,67, août 11,67 à 11,68, septembre 11,64 à 11,67, octobre 10,97 à 10,98, novembre 10,70 à 10,71, décembre 10,66, janvier 10,70, février 10,81 à 10,83, mars 10,93 à 10,06.

New York, 23.—Coton ferme. Ventes 3116. Middling Uplands 11 11/16d, Orleans 11 13/16d. Recettes nettes consolidées 403. Exportations pour la Grande-Bretagne 978, pour la France 107.

PASSES.

Port Eads, 23, 6 P. M.—Vent du sud-ouest.

Arrivée: Goëlette John Atwood, en 7 jours de Ruatan. Partis: Steamship Morgan City et New Orleans pour New York.

Fleuves et rivières.

Vicksburg, 23—Temps clair et chaud; thermomètre 94. Le fleuve a baissé de 2 pouces.

Memphis, 23, midi—Le fleuve est stationnaire. Temps clair et chaud.

Cincinnati, 23—La rivière a 6 pieds 7 pouces et baisse. Temps chaud et nuageux.

Pittsburg, 23—La rivière a 6 pouces et reste stationnaire. Temps pluvieux.

Louisville, 23.—La rivière baisse lentement; 4 pieds 7 pouces dans le canal. Temps très chaud; pluie à 5 h. p. m.

Evansville, 23—La rivière a 3 pieds 7 pouces et monte. Temps couvert avec pluie probable.

Cairo, 23—Le fleuve a 15 pieds 5 pouces et reste stationnaire. Beau temps. Thermomètre 80.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 23 juillet 1879.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
19 juillet	$374,896 68	$48,850 02
21 juillet	697,219 66	87,137 87
22 juillet	615,300 30	69,634 75
23 juillet	805,060 11	[illegible]
Jusqu'ici cette semaine	$2,492,457 75	$292,969 56
Même temps la semaine dern.	2,654,151 10	378,473 62
Total la semaine dernière	4,007,992 32	$563,764 44
Total la semaine précédente	5,108,514 36	635,478 12

Nous apprenons que la N. O. Savings Institution se propose de déclarer un dividende de 25 pour cent en décembre prochain, en même temps il doit émettre des chèques certifiés pour payer le dividende de ceux qui désirent escompter en dehors immédiatement.

LE MARCHE MONETAIRE est calme et ferme.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel	8 pour cent
do A1	9 "
do seconde classe	nominal
Prêts sur garanties collatérales	6 à 8 pour cent
Hypothèque A1	8 à —
do seconde classe	nominal

ARGENT—

Argent américain [étalon]	99½ à 99¾
do [trade dollar]	92 à —
Dollar mexicain	87 à 87½
Argent en lingot [N. Orléans]	$1 12 à 1 16
do [Londres]	51½

Au comptant. L'once en monnaie courante.

LE CHANGE est coté comme suit:

LE STERLING est faible.

Connaissement de navire et A1	482 à 483
Traites de banques [sommes fortes]	— à 486½
do [sommes faibles]	— à 487

Soixante jours

LES FRANCS sont faibles.

Papier de commerce	5.22½ à 5.21⅞
Traites de banques, nominales	517½ à —

Soixante jours.

LE CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Les Banques tirent des chèques à ⅛ 0/0 de prime
Les banquiers tirent des chèques à ⅛ "
Traites de commerce ... ⅛ à 3/16

LES ACTIONS se maintiennent fermes, mais montrent peu d'animation.

CONSOLIDÉS DE L'ETAT ET BONS A PRIME—Le tableau ci-après indique le cours des opérations à la Bourse:

Aujourd'hui. Bureaux. Appels	Bons consolidés offre.	deman.	Bons à prime offre.	deman.
10 A. M. 1er	39½	39¾	25¼	25⅞
" " 2d	39½	39⅝	25	25⅜
12 " " 1er	39⅜	39⅝	25	25⅜
" " 2d	39¾	39	24¾	25⅝
2 P. M. 1er	39½	38¾	—	—
" " 2d	37⅞	38	24¾	25½
3 " " 1er	37⅞	37⅞	24¼	25¼
" " 2d	38	38½	24½	25
Clôture d'hier	40½	40¾	—	—
Même temps la semaine dernière	45½	45¾	26	26½
Même temps la semaine préc'te.	44¾	44¾	26¼	26¾
Même temps l'année dernière	75	75¾	32¾	33

VALEURS DIVERSES—Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques:

1re hypothèque du Chicago, N. O. St-Louis Railroad	—	100
1re hypothèque Jackson R. R.	109½	111½
Bons consolidés de la ville	30½	32
Petits Consolidés de l'Etat	32	37
Coupons de la ville à moitié payés	23	25
Mandats de Levée	70½	76
Mandats de l'Etat	81½	—
Coupons d'Etat de juillet	92	92½
Certificats d'intérêt de l'Etat de juillet	81	84
Priv'ges sur bons à prime	⅛ 0/0	¼ 0/0
U. S. 4 pour cent, New York	102½	102⅝

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE-ORLÉANS

Bureau à 10 A. M.

10,000 Consolidés de l'Etat		39½
5,000 do		39⅝
20,000 do		39¼
51,000 do	[V 10]	39⅜
51,000 do	[V 10]	39⅝
51,000 do	[V 10]	39½
10,000 do	[V 30]	39
Coupons de l'Etat de juillet sur $10,000 Consolidés de l'Etat		92

Bureau à 12 M.

15 actions du Citizens Bank	$62 50
85,500 Consolidés de l'Etat	39½
45,000 do	39
5,000 Bons à Prime	25¼
9,000 do	25½
Privilège sur les numéros de $7000 Bons à Prime du prochain tirage	⅛ 0/0

Bureau à 2 P. M.

8,000 Consolidés de l'Etat	38¼
10,000 do	38½
10,000 do	38
5,000 do [V 30]	37½
5,000 Bons à Prime [acheteur jus. tira.]	25

Bureau à 3 P. M.

5,000 Consolidés de l'Etat	38
25,000 do	37⅞
25,000 do	38
5,000 do [V 30]	37¾
Privilège sur les numéros de $1000 Bons à prime du prochain tirage	⅛ 0/0

Les ventes à la Bourse aujourd'hui comprennent $378,000 Consolidés de l'Etat, $21,000 Bons à Prime, et 15 actions de Banque.

BONS CONSOLIDÉS DE L'ETAT A NEW YORK par le télégraphe.

11:00 A. M.	$5,000	40
12:30 P. M.	$10,000	40
12:45 "	$16,000	40
2:14 "	$25,000	38
2:30 "	$10,000	37¾
2:32 "	$15,000	37¾
2:50 "	$5,000	37¾
2:50 "	$10,000	38
2:50 "	$10,000	37½
2:52 "	$25,000	37½
2:55 "	$5,000	37½
3:30 "	coté	37¾ à 38

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 23 juillet 1879.

COTON—Le marché peut être encore regardé comme stationnaire aujourd'hui: les seules ventes arrivées à notre connaissance ont été de 45 balles. La matinée ayant été pluvieuse a restreint les opérations. Rien n'a transpiré exigeant un changement dans nos cotes que nous répétons comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inferior nom.	9¼ @ 9⅝	—
Low ordinary nom.	9⅝ @ 10	—
Ordinary	10 @ 10¼	10⅛
Strict ordinary	10¼ @ 10⅜	—
Good ordinary	10½ @ 10⅝	10⅝
Strict good ordinary	10⅝ @ 10⅞	—
Low middling	10⅞ @ 11	—
Strict Low middling	11 @ 11¼	11
Middling	11¼ @ 11⅜	—
Strict middling	11⅜ @ 11½	11⅝
Good middling	11⅝ @ 11¾	—
Middling fair	12 @ 12¼	12⅛

Aujourd'hui à midi, le middling était coté: à Galveston à 11⅛, à Mobile à 11⅛, à Savannah à 11⅛, à Charleston à 11¼, à Wilmington à 11⅛, à Norfolk à 11⅛, à Baltimore à 11⅝@11⅝, à New York à 11 11/16, à Boston à 11⅞, à Memphis à —; à Augusta à 11¼; à Philadelphie à —; à Cincinnati à 11¼ et à St-Louis à 11⅛.

L'Exchange rapporte: Ventes 40 balles. Marché calme.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles.
Stock en main le 1er septembre 1878		4,666
Arrivé depuis le dernier état	65	
Précédemment	1,429,884	1,429,949
Total		1,434,065
Exporté aujourd'hui	rien	
Exporté précéd.	1,426,435	1,426,435
Stock en main, etc.		7,600
Stock (même temps l'année dernière)		5,200

Reçu depuis hier soir 48 balles contre 39 mercredi dernier et 165 l'année dernière.

TABAC—Les ventes d'aujourd'hui comprennent 17 boucauts (16 en plusieurs lots et 1). Nous continuons à coter comme suit: Low lugs 2½@3, Medium 3½@3¾, Good et Fine 3¾@4, Low leaf 4½@5, Medium 5½@6½, Good et Fine 7@8. Sélections 9@10.

Reçu depuis hier soir, 31 boucauts; exporté rien.

Stock en main d'après notre compte courant 1709 boucauts.

SUCRE—Reçu ce matin 32 boucauts. Exporté 289 boucauts et 62 barils. Les prix sont fermes, les marchands demandent les mêmes qu'hier. Vendu 75 boucauts.

Nous cotons:	la livre
Commun	6 @6¼
Good Common	6½@
Fair	6¾@
Fully fair	6⅞@
Prime to strictly prime	7 @7¼
Choice	7¼@7⅜
Seconds	7½@7⅝
Jaune clarifié	7⅝@7¾
Off Whites	7⅝@7¾
Choice white	7⅞@8

MÉLASSE—Il n'en est pas arrivé ce matin. Exporté 19 barils. Pas de transactions.

Nous cotons:	le gallon
Fermenting	24@30
Commun	26@28
Fair	28@30
Prime	30@32
Choix	35@

FARINE—Reçu ce matin 2062 barils. Le marché est calme et sans changement. Les demandes sont principalement pour les qualités choix du vieux stock et le stock est bien faible. Les qualités inférieures du vieux stock et toutes les autres qualités du nouveau stock sont très calmes et faciles pour l'acheteur. Nous avons réglé nos cotations conformément.

Vendu 1025 barils dont 50 et 100 sur place à $5.50, 100 à arriver à $5.62½, 25 sur place à $5.70, 150 à $5.75, 25 à $5, 50 et 50 à $6.25, 175 et 200 sur place et 100 à arriver à des conditions particulières; 25 demi-barils à $3.

Nous cotons nouveau stock:	le baril
Commun	$3.25 @ $3.50
Superfine	3.35 @ 3.50
Single extra	4.00 @
Double extra	4.25 @
Low treble extra	4.50 @
Good treble extra	4.75 @ 5.00
Choix treble extra	5.00 @ 5.25
Family	5.50 @ 5.62½
Choix extra	5.62½ @ 5.75
Fancy	5.87½ @ 6.00

Le vieux stock commande de 25@50c de plus par baril.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Le marché est calme mais ferme; épaules loose à 3⅝c la livre, packed à 3⅞. Au détail il faut payer ⅛c de plus.

BŒUF—Nous cotons le Western à $9.50 @ $13 le baril selon la qualité, et $5 @ $6.50 le demi baril.

JAMBON—Le choix sugar cured small size est rare et en demande à 11c la livre, medium average à 10@10½, large size à 9@9½. Au détail il faut payer ¼c de plus.

GRAISSE—Très calme à 6¾c la livre refined en tierçons, 7½@7¾ en barillets et 7¾ en baquets. Pour les packers il faut payer ⅛c de moins que ces prix. Au détail il faut payer ⅛c de plus.

BACON—Le marché est calme; les épaules se vendent au job à 4¼@4⅜c la livre, 5⅛@5⅜c le clear rib sides, 5⅜@5½c clear sides. Au détail il faut payer ⅛c de plus.

BREAKFAST BACON—Le choix se vend à 7@7½c la livre, l'ordinaire à 6¼@6¾c.

PORC—Le stock du mess est bon et se vend au job pour la consommation immédiate à $9 @ $9.25 le baril pour le summer cured et $9.25 @ $9.50 pour le winter cured. Au détail à $10.

WHISKEY—Calme. Le Louisiana rectified à 90c le gallon, le proof à $1.04, le Western à $1.05@$1.10, le Bourbon à $1.25@$2.50 selon l'âge.

MAIS—Le stock du blanc est beaucoup réduit et se maintient à 65c le boisseau, et le stock du mêlé et jaune est bon, mais les demandes sont limitées; vendu 550 sacs dont 250 jaune à 48c le boisseau, 50 blanc à 63c et 250 blanc à 60c.

MAIS EN GRENIER—Nous cotons le mêlé No 2 par cargaison sur la levée à 41¾@42c le boisseau.

BLÉ—Reçu ce matin 3000 boisseaux. Nous cotons Red winter No 2 à $1.06@$1.10 le boisseau, livré en septembre.

COW PEAS—Le stock est en mains des marchands qui le vendent sur ordre à 50c le boisseau pour mêlé et clay. Pas de noirs et Whippoorwill sur le marché.

AVOINE—L'avoine est abondante mais négligée. Vendu 200 et 200 sacs à 36c le boisseau.

SON—Calme et les prix ont encore fléchi de ½c les 100 livres. Vendu 200 sacs à 62½c les 100 livres.

FOIN—Le stock est faible et pas de ventes, mais les marchands n'ont pas fléchi dans leurs prix. Nous cotons ordinaire à $15@16 le tonneau, prime à $18@$19, choix à $20@$21.

LAINE—Faible stock et bonne demande. Nous cotons: Burry à 10@15c la livre, Louisiana clear à 23@24c, clear lake à 25@26c.

MOUSSE—Le stock est faible et la demande modérée. Nous cotons la mêlée à 2¼c la livre, la grise à 2@2¼, la noire à 3¼.

VOLAILLES—Les volailles sont en abondance. Nous cotons les poules de l'Ouest à $4@4.50 la douzaine, les poulets $1.50@$2.50, les canards à $1.50@$2.50, les oies à $3@$4, les dindes à $9@$12.

ŒUFS—Le stock est bon et la demande est limitée. Nous cotons les œufs de l'Ouest à 8@12c la douzaine, ceux de la Louisiane à 15@20c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'Ouest à $1.75@$2.25 le baril, les oignons de l'Ouest à $3.25, les pommes à $2.00@$3.00, les choux de l'Ouest à $3@$2.50 la boîte.

BEURRE—Nous cotons: western creamery fancy 20, western creamery fine 18@19, western creamery prime 15@16c, New York choice 18. New York dairy choice 14c, New York Dairy good 12@13, western dairy fine, 13@14, western dairy prime, 12, western dairy good 10@11, milled 7@8c.

CAFÉ—Le stock en premières mains est de 1000 sacs, en mains des marchands 3500 sacs dans la ville et 8500 à la quarantaine. La demande est modérée et les prix sont fermes.

Nous cotons pour les cargaisons:	la livre
Ordinaire [or]	11½@
Fair	13¼@
Good	14½@
Prime	15 @
Pour le détail:	
Ordinaire [or]	11¾@12
Fair	14 @14¼
Good	15 @15¼
Prime	15¾@16

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie. pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 19 juillet et de New York du 21 juillet 1879. Reçu 65,000 sacs. Achats pour l'Europe 18,000, pour les Etats-Unis 27,000, prix $100 stock 90,000, change 20¼d. moyenne de la recette quotidienne 9,235 sacs.

RIZ—Le marché est très calme.

Nous cotons:	la livre
Clean No. 2	3⅞@4¼
Common	4⅞@5¼
Ordinary	5½@5⅞
Fair	6¼@6⅝
Good	7 @
Prime	7¼@

SEL—Nous cotons: Pour les cargaisons, le sac à 70 à 72½c, coarse 90 à 95, fine $1.40 à $1.45 le sac. Livré au débarcadère de bateau ou dépôt de chemin de fer, il faut ajouter le charroi. Turks Islands 85@90 le sac, en poches à $7 selon la grosseur.

PEAUX—Nous cotons country green 8@8½c, dry salted 10@10½c, dry flint 11@12c.

Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessus de 85 livres 6½c., de 70 à 84 livres, 6¼@7c., au-dessous de 70 livres 5@5¾c., peaux de vaches comme elles viennent 5½c., kips 25 à 30 livres 6½c., 20 à 24 livres 7c., peaux de veaux 50@75c. chèque; cire d'abeilles, jaune, prime, 20@21c. la livre, cornes 6c. pièce, suif 6@6½c.

DOUVES EN CHÊNE—Extra pipe 60 pouces $165@$175; extra pipe 56 pouces $130@$140; light pipe 56 à 60 pouces $100@$110; extra boucauts 48 pouces $120@$130; extra claret $90@$105. Les douves No 1, en chalands, $115@$120, pour les inférieures, les prix varient suivant leur qualité.

CHARBON—Le stock est faible avec une bonne demande. Nous cotons le Pittsburg en gros à 50c le baril, au détail à 70c, aux bateaux 65c la boîte et 86 le boucaut. Sans frêt sur le bord, aux steamships 25 à 200 livres.

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par liv. brute	4 @—
do 1re qualité	—@—
do 2e do	—@—
do 3e do	—@—
Bœufs du Texas, choix, par tête	$ — 30@$35
do 1re qualité	$24@$28
do 2e do	$15@$20
do 3e do	$—@$12
Cochons, 1re qualité, par lb brute	4@4¼
do 2e do	3@3¼
do 3e do	—@—
Moutons, 1re qual., par tête	$ 0 00@$ 4 00
do 2e do	$ 2 00@$ 3 00
do 3e do	$ 2 00@$ 2 50
Vaches laitières, 1re qualité par tête	$ 65 00@$75 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$40 00@$50 00
Vaches de 3e avec veaux	— @ —
Veaux, 1re qualité, par tête	$ 7 00@$ 8 00
do 2e	$ 5 00@$ 6 00
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête	$10 00@$11 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$ 8 00@$ 9 00

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI 24 JUILLET 1879.

Port Eads	MARTHA à 11 A. M.
Happy Jack	KITTIE NYE à 11 A. M.
Bas du Fleuve	LAURA à 11 A. M.
Bayou Lafourche	ASSUMPTION à 12 M.
Vicksburg	LUCY E. GASTRELL, à 5 P. M.
Greenville	FRANK PARGOUD, à 5 P. M.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 23 JUILLET 1879.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Goëlette Jimmie, Wilson, Cedar Keys

Pas d'arrivages de la mer.

ARRIVÉS.

BATEAUX A VAPEUR.

Assumption, Charlet, de Donaldsonville
Frank Pargoud, Pepper, de Greenville
W P Halliday, Gould, de St. Louis
Bonnie Lee, Keane, de Shreveport
Belle, Comstock, du Bayou Goula

EXPORTATIONS.

CEDAR KEYS—par goëlette Jimmie—10 barils farine, 55 barils gru, 55 barils farine de maïs, 2 barils riz, 4 tierçons lard, 3 tierçons jambons, 3 caisses bacon, 10 sacs son, 15 sacs avoine, 75 sacs maïs, 3 demi boucts bacon, 3 demi barils lard.

Arrivages de Produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Assumption—divers à ordre

GREENVILLE—par steamer Frank Pargoud—35 balles coton, 1985 sacs graines coton

ST. LOUIS—par steamer W P Halliday—2 balles coton et frêt assorti

SHREVEPORT—par steamer Bonnie Lee—21 balles coton, 165 sacs avoine, 10 sacs graines coton

BAYOU GOULA—par steamer Belle—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY—33 boucts sucre, 328 815 en espèces

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—2 balles coton, 21 boucts tabac

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R.—2 boucts tabac

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship Knickerbocker, Kemble, parti 19 juillet
Steamship Lone Star, Quick ... parti 19 juillet

LIVERPOOL

Navire Orient, Allen, ... en chargement 28 juin
Navire Iron Cross, Randall, en chargem't 28 juin
Navire Ile Marthe, Ollivier, en chargem't 28 juin
Navire Cromwell, Barstow, ... parti 1er juin
Navire Sabino, Borland, ... parti 7 juillet
Barque Belgravia, Gibson, ... en charge 1 juil

BORDEAUX

Barque J J [illegible], Barrett, ... partie 5 juillet
Barque Alphonse et Marie No 2, Privat, partie 10 juillet

HAVRE

Navire Cleopatra, Peppe, ... parti 30 juin
Barque Oxford, Phelan, ... expédiée 30 juin

LEITH

Barque Christopher Columbus, Kandesa, partie 5 mai

CHERBOURG.

Barque Stadt Frankfurt an der Oder, Henzah, partie 26 mars

MALAGA

Barque Aurora, ... partie 15 mai

BOMBAY

Barque Annet Lyle, English, ... expédiée 9 juin

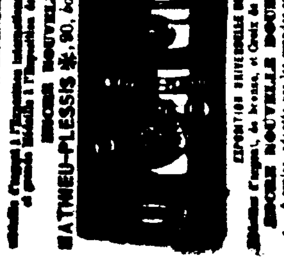

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro ... 10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73.